

Le feuilleton : les canons contre la grêle : (fin)

Autor(en): **Sapin, Pierre / Grivel, Benjamin**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **71 (1932)**

Heft 28

PDF erstellt am: **22.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-224678>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Je fus révolté par le cynisme atroce avec lequel on parlait du pauvre petit être souffreteux, digne de toutes les compassions. Je me contins cependant.

— Qu'en faire alors ? Le jeter à la porte ?

— Merci, pour qu'il nous attire tous les chiens errants.

Jeter cet enfant à la porte et l'abandonner ! Les misérables !

La femme conclut :

— Eh bien ! puisqu'il n'y a pas moyen de s'en débarrasser autrement, porte-le là-bas, dans la fosse à fumier, où il finira de pourrir.

— C'est cela ! je vais le prendre !

A ce moment, l'enfant poussa des cris perçants. On l'arrachait évidemment de son berceau pour le livrer à un sort plus horrible que celui des Innocents.

C'en était trop. Résolu à empêcher un crime, quoi qu'il dût m'en advenir, je descendis l'escalier quatre à quatre et fis irruption dans la chambre en criant :

— Non ! vous ne le pendrez pas, tant que je serai vivant !

— Qu'est-ce que je ne pendrai pas ? fit l'homme, avec une stupefaction admirablement jouée.

— Cet enfant que l'on vous a confié, et que vous voulez tuer pour vous en débarrasser. De là-haut j'ai tout entendu.

— Eh ! qui vous parle de l'enfant ? C'est notre morceau de lard qui est rance et qui pue, et que je vas jeter parce qu'on ne peut pas le manger.

Effectivement, il brandissait sous mon nez une pièce de charcuterie dont l'odeur n'était pas celle du trèfle incarnat.

En même temps, le petit s'agitait dans son lit en criant pour être levé.

Je perdais complètement pied.

— Cependant, hier, vous parliez bien du petit salé ?

— Ah ! c'matin aussi ; seulement, c'était pas le même. Hier, c'était le gosse ; aujourd'hui, c'est le cochon, sauf vot' respect.

La Patrie Suisse du 9 juillet vous offre comme actualités : le match final de championnat de football Lausanne-Zürich ; la fête de lutte de Schaffhouse, le tournoi de Wimbledon ; les obsèques du conseiller d'Etat vaudois H. Simon, les fêtes de Coppet, celles des promotions à Genève, etc. Parmi les articles de fond toujours richement illustrés, relevons un article de L. M. Sandoz sur la culture des roses, un autre de Jean Wuarin sur le tennis, des nouvelles, des variétés



LES CANONS CONTRE LA GRÊLE

(Fin).

Le premier essai eut un certain succès. On voyait rôder au ciel des nuages cuivrés de mauvaise apparence. L'alarme fut donnée au village. Les artilleurs accoururent à leurs pièces. Pendant deux heures ce fut une canonnade assourdissante. Soixante cartouches furent brûlées. Il ne plut pas, mais il ne grêla pas non plus. Lorsque le commandant des manœuvres donna le signal d'arrêter les feux, les nuages avaient battu en retraite et le danger était écarté. Les artilleurs rentrèrent au village couverts de gloire. Constant Rouget tint ce jour-là cave ouverte. Tout le monde passa au « guillon » et le sanctuaire était encore plein quand une nouvelle alerte vint jeter l'émoi dans les rangs des buveurs. Un gros orage approchait ; on voyait monter à l'horizon un énorme nuage opaque ; les oiseaux donnaient des signes d'inquiétude ; la lourdeur de l'atmosphère était extrême.

— Aux canons, cria Constant, aux canons !

Les artilleurs regagnèrent leurs pièces en toute hâte ; mais, soit précipitation, soit maladresse, soit effet du vin, il firent éclater le fulminate

d'une cartouche avant qu'elle eût été introduite dans la culasse. L'explosion fut si malheureuse qu'elle éborgna et mutila l'un d'eux. On n'était pas encore revenu de la consternation causée par cet accident, quand l'orage s'abattit sur le vignoble avec une violence incroyable. D'abord de la grosseur de pois et de noisettes, les grêlons devinrent de véritables œufs de pigeons. Les canons protestèrent avec rage. Leurs sourdes détonations alternaient avec le grondement du tonnerre et les éclats de la foudre. Mais leur effet était aussi considérable que si l'on eût bombardé un cuirassé avec des balles de liège ou mis la main devant la bourrasque pour l'arrêter. Tout fut grêlé, hâché, détruit. De la récolte superbe qui était sur pied quelques heures auparavant, il ne resta que des grappes pantelantes et broyées. La vendange était faite. Pas besoin de chercher un nom pour le vin nouveau de cette année ou d'aller embaucher des vendangeuses.

Pendant plusieurs jours, Constant Rouget n'osa sortir de chez lui. Les Sautier disaient partout que c'étaient les canons qui avaient provoqué la grêle, et le pasteur de l'endroit, partisan de la doctrine qui considère les fléaux naturels comme des épreuves envoyées par la Divinité, affirmait que c'était une véritable impiété que d'avoir voulu entraver leur action.

Heureusement pour Constant, Casimir mourut deux jours après la chute de grêle. Avec ce bel animal, s'évanouirent toutes les belles espérances que les propriétaires de bestiaux avaient fondées sur lui pour l'avenir de la race. Les Sautier, qui avaient une langue infernale, répandirent le bruit qu'il avait été empoisonné et qu'ils connaissaient bien l'instigateur du crime. Directement visé, Constant déposa une plainte en mains du juge de paix. Celui-ci ouvrit une enquête. On fit venir un vétérinaire qui ouvrit la bête et constata qu'elle avait péri des suites d'une indigestion.

Ce qui accrut la douleur des gens de Louvigny, ce fut l'attitude vraiment indigne de leurs voisins de Saumont et du Trey noir. Quand ceux de Trey noir rencontraient leurs concitoyens de Louvigny, ils lâchaient des « boum ! boum ! » en regardant le ciel et en faisant semblant de tirer aux nuages. Puis ils leur criaient : « Vive le progrès ! ». Ceux de Saumont les salueaient en leur demandant : « Comment va Casimir ? » Ce « comment va Casimir ? » était devenu une scie qui exaspérait les honnêtes Louvigniens frustrés et tournés en dérision.

Le jour de l'élection était venu. C'était à Louvigny, chef-lieu du cercle, que tout le monde votait. Dès le matin, immédiatement après le sermon, on vit arriver les électeurs de Saumont et Trey noir. Ceux de Trey noir étaient si nombreux qu'on ne douta pas de leur intention de profiter des divisions de Louvigny pour s'emparer d'un deuxième mandat. L'assesseur, qui était du bureau électoral, reconnut bientôt qu'ils avaient un mot d'ordre et qu'ils mettaient tous dans l'urne des bulletins manuscrits, tandis que ceux de François Sautier et de Constant Rouget étaient imprimés. Le bruit courut que pour narguer les gens de Louvigny, ils inscrivaient sur leurs bulletins le nom de feu Casimir. Peu s'en fallut que ce bruit, qui d'ailleurs était un faux bruit, ne mît le feu aux poudres et qu'on n'en vînt aux coups de poing entre les jeunes gens des deux villages.

A deux heures, le scrutin fut fermé. Les membres du bureau commencèrent aussitôt le dépouillement et à trois heures les cloches de l'église sonnaient à toutes volées pour la proclamation du résultat. François Sautier avait obtenu 141 voix, Constant Rouget 135, 160 étaient allées à Jacques Murisier, le secrétaire municipal du Trey noir, quatre ou cinq bulletins rappelaient la mémoire de feu Casimir.

La consternation fut grande à Louvigny. La majorité absolue étant de 226 voix, aucun des candidats n'était élu. Mais le second tour avait lieu à la majorité relative ; si la division persistait, infailliblement Jacques Murisier était élu, et c'était le plus grand affront qui pût être fait

à la commune. Le second tour du scrutin était pour cinq heures. On courut chez François et chez Constant pour obtenir que l'un d'eux se retirât. François répondit qu'ayant obtenu le plus de voix, il maintenait sa candidature. Constant déclara qu'il s'en rapportait à ses électeurs. Cette réponse ambiguë laissait subsister tout le danger. Si les partisans de Constant s'abstenaient cela suffisait pour que Murisier fût élu. On décida F. Sautier à faire une démarche directe auprès de son concurrent pour qu'il engageât ses amis à reporter leurs voix sur l'autre candidat de Louvigny. Après quelques difficultés, Constant se laissa fléchir.

— Je ne mets, dit-il, qu'une condition à mon désistement, c'est que tu donneras ta démission de syndic et que je serai nommé à ta place.

— Jamais, répondit François.

— A ton aise, répliqua Constant.

A cinq heures dix minutes, aucune entente n'était intervenue et l'envie de la jeunesse de donner une « râclée » à ceux du Trey noir devenait intense. Enfin une dernière démarche du juge de paix auprès de Sautier eut raison de sa résistance.

— C'est bien, dit-il d'un air menaçant et sombre, Constant Rouget sera syndic.

Et il ajouta à voix basse : « Il ne le sera pas longtemps ».

On respira : une paix provisoire était conclue. François Sautier sortit de l'urne avec 250 voix et fut proclamé député. Les renards du Trey noir rentrèrent chez eux l'oreille basse. A Louvigny, après les émotions de cette journée, les auberges et les caves restèrent ouvertes jusqu'à une heure avancée de la nuit.

Mais tout n'était pas fini. Les mauvaises gens du Trey noir envoyèrent une correspondance à la *Chronique lausannoise* pour raconter comment les choses s'étaient passées, et en les envenimant à plaisir. Au Grand Conseil on en fit des gorges chaudes. Aussi, peu de temps après, la jeunesse de Louvigny livra-t-elle une bataille rangée à celle du Trey noir et remporta une victoire signalée. L'adversaire en perdit à tout jamais l'envie de crier « boum ! boum ! » ou de demander des nouvelles de Casimir.

Pierre Sapin.

Bourg-Cin-Sonore. — « Rive Gauche », au Bourg. Henry Garat continuera cette semaine à chanter ses charnants airs : « C'est malheureux d'être amoureux », « Tu reviendras », « Pourquoi nous dire adieu », et à éveiller en compagnie de Meg Lemonnier, Marcelle Piraice, Robert Arnoux et Jean Worms dans ce cadre bigarré et cosmopolite de Montparnasse. L'intrigue est légère et alerte, tendre et sentimentale, truffée d'amusants épisodes très couleur locale, c'est ainsi que pour la reconstitution du plus célèbre bar de Montparnasse, « Le Jockey », Alexandre Korda, le metteur en scène, n'a pas hésité à engager pour sa figuration non seulement tout le personnel, mais encore les habitués de la fameuse boîte de nuit. — Les enfants ne seront pas admis au Bourg cette semaine.

Pour la rédaction
J. Bron, édit.

Lausanne. — Imp. Pache-Varidel & Bron.

MEUBLES PERRENOUD
de qualité supérieure, d'un goût par fait, aux prix les plus modestes.
Adressez-vous en toute confiance à la fabrique exclusivement suisse
MEUBLES PERRENOUD
Succursale de Lausanne : PÉPINET-GRAND-PONT

S. Geismar
Chapellerie. Chemiserie.
Confection pour ouvriers.
Bonneterie. Casquettes.
Place du Tunnel 2 et 3. LAUSANNE

HERNIEUX
Adressez-vous en toute confiance aux spécialistes :
Margot & Jeannet
BANDAGISTES
Riponne et Pré-du-Marché, Lausanne